



**PREFET DU JURA**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Demande d'autorisation environnementale unique « loi sur l'eau » et de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lac et marais de Viremont sur le territoire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne**

Par arrêté préfectoral n° DCPAT/BCIE/20200625-002 du 25 juin 2020 a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique « loi sur l'eau » et de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lac et marais de Viremont sur le territoire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne. Ce projet est présenté par le Conseil Départemental du Jura, dont le siège est situé 17, rue rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier Cedex, et où toute information complémentaire pourra être obtenue auprès de Madame Claire RENAUD, chargée de projet milieux naturels haute vallée de l'Ain (03 84 87 35 67 – [crenaud@jura.fr](mailto:crenaud@jura.fr)).

Cette enquête se déroulera du **lundi 20 juillet 2020 au jeudi 06 août 2020 18h30**, soit pendant 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne.

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés dans la mairie de Valzin-en-Petite-Montagne pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre correspondant aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : le lundi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, le mardi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 13 h 30 à 17 h 00.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Valzin-en-Petite-Montagne (39240) située 2 rue de l'école - Legna - où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant.

L'avis d'enquête et le dossier de demande d'autorisation seront consultables sur le site internet de la préfecture du Jura ([www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) - rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Enquête unique - Loi sur l'eau > Restauration du lac et marais de Viremont – Valzin-en-Petite-Montagne).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Le public pourra également transmettre par courrier électronique ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 06 août 2020 18h30 à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr) (en précisant l'objet : Restauration du lac et marais de Viremont - Valzin-en-Petite-Montagne).

Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront accessibles sur le site Internet de la préfecture en suivant : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Enquête unique - Loi sur l'eau > Valzin-en-Petite-Montagne.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Mme Yolande GUYOTON, ingénieur paysagiste, est désignée pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, le tribunal administratif de Besançon ou le conseiller délégué désigné par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairie de Valzin-en-Petite-Montagne aux jours et heures indiqués ci-après dans le respect des gestes et mesures barrières : le lundi 20 juillet 2020 de 8 h 30 à 11 h 30, le samedi 01 août 2020 de 09 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 06 août 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis par le maire au commissaire enquêteur et clos par lui.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Jura - Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement, ainsi qu'à la mairie de Valzin-en-Petite-Montagne.

Le présent avis sera affiché dans la mairie concernée et sur les lieux du projet, visible des voies publiques, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale unique est le préfet du Jura.